



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 12 FEVRIER 2024

Présents : MM. Mmes : SAND Gilbert - CLEISS Jonathan - DA SILVA ADRIANO Valérie - RUCH Yannick - KLOPFENSTEIN Martine - LENHARDT Olivier - LEONHART Caroline - LIENHART Bernard - PETITEAU Sylvia - PFISTER Monique - SCHEER Cédric - SCHMITT Dominique - SEIBERT Sandra - WARTH Céline

Absent excusé : SCHILL Fabien, procuration à LENHARDT Olivier

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du CR du 04 décembre 2023
3. Compte-rendu des délégations de signatures
4. Rapport Annuel du SIVOM - année 2022
5. Santé prévoyance ouvrier communal
6. Demandes de subventions
7. Stationnement 47 rue Principale
8. Compostage biodéchets
9. Divers

DECISIONS PRISES :

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame PFISTER Monique est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 04 DECEMBRE 2023

Le compte-rendu de la séance du 04 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

Dans le cadre de ses délégations, M. le Maire informe l'assemblée de la signature d'une déclaration d'intention d'aliéner, pour laquelle la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption, à savoir la vente du bien des Consorts CARLOS aux Consorts DEMESTRE.

4. RAPPORT ANNUEL DU SIVOM - ANNÉE 2022

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel du SIVOM sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement en 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✚ **d'APPROUVER** le rapport annuel du SIVOM sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement en 2022.

5. SANTE PREVOYANCE OUVRIER COMMUNAL

Les agents de la fonction publique ayant souscrit un contrat d'assurance maladie complémentaire santé, peuvent bénéficier d'une participation de l'employeur à raison de 15 € brut par mois.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de participation a été faite par M. Didier RICHERT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✚ **de donner un avis favorable à la demande de M. Didier RICHERT ;**
- ✚ **de verser une participation à hauteur de 15 € brut par mois, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.**

6. DEMANDES DE SUBVENTIONS

6.1 : *Demande de subvention du collège Suzanne Laliqne Haviland à Wingen sur Moder*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✚ **D'ALLOUER** une participation financière de 20 € par élève de la commune de Wimmenau, scolarisé en classes de 5^{ème} et de 4^{ème} au collège Suzanne Laliqne Haviland de Wingen sur Moder durant l'année scolaire 2023/2024, pour leur voyage à but éducatif dans le cadre du projet d'établissement.

6.2 : *Demande de subvention du collège de l'Eichel à Diemeringen*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✚ **D'ALLOUER** une participation financière de 20 € par élève de la commune de Wimmenau, scolarisé au collège de l'Eichel à Diemeringen durant l'année scolaire 2023/2024, pour leur voyage culturel.

6.3 : *Demande de subvention de l'Association El Shadow Arabians*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✚ **D'ALLOUER** pour l'année 2024 une subvention à hauteur de 300 € à l'Association El Shadow Arabians présidée par M. OSSWALD Jean-Louis.

6.4 : *Subvention pour l'Association « Une rose un espoir »*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✚ **D'ALLOUER** pour l'année 2024 une subvention à hauteur de 100 € à l'Association « Une rose un espoir ».

6.5 : Subvention pour le Club Vosgien de Wingen sur Moder

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✚ **D'ALLOUER** pour l'année 2024 une subvention à hauteur de 100 € au Club Vosgien de Wingen sur Moder.

6.6 : Contribution financière pour l'Association « Le p'tit dé clic-Ressourcerie »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✚ **D'ALLOUER** pour l'année 2024 une contribution financière pour le fonctionnement de l'épicerie solidaire, à hauteur de 0,15 € par habitant, soit 155 €.

7. STATIONNEMENT 47 RUE PRINCIPALE

Dans l'éventualité d'un rachat de la maison située au 47 rue Principale (parcelle cadastrée en section 01 n°394), dont M. Philippe GRIESS est le propriétaire, M. Gaëtan GRIESS souhaiterait connaître les possibilités de stationnement.

La commune étant propriétaire de la parcelle cadastrée en section 01 n°395 d'une surface de 0,66 ares située à l'avant de la maison, M. le Maire suggère de mettre cette parcelle en vente et de la proposer à M. Gaëtan GRIESS.

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe de la vente et d'en faire la proposition à M. Gaëtan GRIESS.

8. COMPOSTAGE BIODECHETS

La commune de Wimmenau ne répond pas aux critères d'éligibilité à l'installation d'un PAV (point d'apport volontaire). Aussi, le SMICTOM propose une placette de compostage partagée qui nécessite l'installation de 3 bacs (un bac pour les biodéchets, un bac pour les copeaux de bois qui seront à ajouter aux déchets à chaque apport et un bac pour le compost en maturation). Cette placette est gérée par le SMICTOM.

Les habitants qui ne disposent pas de moyen de compostage individuel, pourront ainsi y déposer leurs biodéchets et profiter du compost qui sera produit.

Différents emplacements ayant été proposés, celui situé entre le terrain de football et la salle polyvalente est retenu.

9. DIVERS

- Le recensement de la population touchera à sa fin le 17 février 2024. Il ne reste plus que 4 foyers à recenser.
- Le réseau de télécommunication cuivre est amené à disparaître au profit de la fibre optique. La commune de WIMMENAU est concernée par une fermeture technique prévue le 27 janvier 2026.
- M. le Maire rappelle que des emplacements réservés ont été retenus dans le PLUi signé en 2020. Entre autres le long de la route de Bitche où une bande de 1,5 MI permettrait un éventuel élargissement de la route dans le futur. Ce projet n'est pour l'heure pas d'actualité.

- Etant donné des problèmes d'incivilité durant le transport scolaire, il a été décidé lors d'une réunion entre les 3 maires du RPI, des conseillers municipaux, des parents d'élèves, le conseiller pédagogique de l'Education Nationale et la directrice du RPI, qu'une accompagnatrice soit présente dans le bus le matin de Wimmenau jusqu'à Lichtenberg.
- La fermeture d'une classe est annoncée à la rentrée 2024.
- Le jury du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école et d'un périscolaire à Wimmenau, se réunira le mardi 20 février 2024 dans le locaux de la Communauté de Communes.

- M. Didier RICHERT souhaite faire valoir ses droits à la retraite à compte du 1^{er} septembre 2024. Aussi, il y a lieu de songer à son remplacement. Dès le printemps, la commune envisage de faire intervenir une entreprise extérieure pour l'entretien d'une partie des espaces verts.
- Le démontage des 2 saules pleureurs derrière la mairie, par l'entreprise DURINGER de SCHWINDRATZHEIM, est prévu du 4 au 6 mars prochain.
- La Communauté de Communes souhaiterait qu'un correspondant tourisme soit identifié dans chaque commune. Son rôle sera de faire remonter toute information concernant les différentes manifestations au sein de la commune, et par ailleurs de relayer les informations utiles fournies par l'Office du Tourisme. Mme Emmanuelle SCHILL poursuivra ces échanges déjà en place actuellement.
- Concernant la mise en place d'un arrosage automatique au niveau du terrain de foot, la Région ne financera pas le projet. Par ailleurs, le montage du dossier est en cours auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.
- Différents échanges sont actuellement en cours entre la commune, la COMCOM et la société EIFFAGE concernant l'éclairage défaillant devant la mairie. Un chiffrage pour la réparation devra nous parvenir prochainement.
- L'installation de la fibre à la médiathèque est prévue le mardi 20 février 2024.
- La sortie du prochain bulletin communal est prévue fin février, voire début mars.
- Une signalétique pour la boulangerie sera mise en place.
- Un miroir sera mis en place au niveau du n°19 rue principale, permettant ainsi une meilleure visibilité pour la sortie des véhicules de la rue de l'école sur la rue principale.
- L'antenne relais SFR sera installée au printemps.
- Le nettoyage de printemps est programmé pour le samedi 06 avril 2024. Rendez-vous à la salle polyvalente à partir de 9h00.
- De nouvelles idées de fleurissement sont évoquées. Par ailleurs, le concours de fleurissement sera relancé.
- Les prochains grands anniversaires :
 - 50 ans de mariage de Linette et Georges BALTZER le 15 février 2024
 - 90 ans de Marcel LEICHTWEIS le 26 février 2024
 - 80 ans de Christel DIETRICH le 29 février 2024
 - 103 ans de Sophie GUTEKUNST le 17 mars 2024

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Lu et approuvé